

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
*Séance du 13 février 2018*

Le treize février deux mille dix-huit à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le six février deux mille dix-huit, s'est réuni en séance publique salle du Champart sous la présidence de Monsieur Gérard ROCK, Maire.

**Etaient présents :** Gérard ROCK, Christiane PREBAY, Serge GUERIN, Martine GILLET, Dany HAMONIERE, Cécilia JOHANET, Jean-François JULLIEN

**Pouvoirs :** Jean-François DESCHAMPS donne procuration à Christiane PREBAY, Marie-Claire DAUNAY donne procuration à Gérard ROCK.

**Absents excusés :** Rébecca GHIRARDO, Sandrine JOSSE, Éric TAINÉ, Frédéric ZUCZEK.

**Secrétaire de séance :** Christiane PREBAY.

Le compte rendu du conseil du 8 janvier 2018 est adopté à l'unanimité.

## **1 Demandes d'aide city-stade**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le courrier concernant la construction d'un City Stade. Une rencontre a eu lieu avec les jeunes pour qu'ils puissent exposer et développer leur projet. Celui-ci pourrait s'intégrer au terrain de « la Poirière ».

L'estimation des travaux s'élève à 109 561€ HT, comprenant la création du city-stade avec gazon synthétique, l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et l'installation d'un bloc sanitaire,

En complément de la DETR 2018, ces travaux sont éligibles aux aides proposées dans le cadre :

- Du Volet 3 des aides du Conseil Départemental pour la cohésion sociale et citoyenneté
- Du Contrat du Conseil Régional de Solidarité Territoriale du PETR Orléans Loire Sologne
- Du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS)

Après délibération les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

**D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter une demande d'aide auprès du Conseil Départemental du Loiret, dans le cadre de la cohésion sociale et citoyenneté

**D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter une demande d'aide auprès du PETR Orléans Loire Sologne dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale

**D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter une demande d'aide auprès Du Centre National pour le Développement du Sport

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables concernant la réalisation du projet city-stade.

## **2 Demande d'aide pour les aménagements de sécurité**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'importance d'améliorer les aménagements de sécurité aux entrées de bourg afin de limiter la vitesse de circulation.

Un nouveau rendez-vous a été fixé le mardi 27 février 2018 avec la DRD afin d'étudier la pose de plateaux et la création des écluses rue de Beaumont, croisement rue de Beauvilliers.

Monsieur le Maire précise qu'il a reçu du Cabinet INCA une estimation des travaux qui s'élèvent à 95 856.00€ TTC.

Ces travaux sont éligibles au volet 3ter des aides du Conseil Général, dans le cadre des travaux de sécurité sur routes départementales en agglomération. Il propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter une demande de subvention

Après délibération les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

**D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter une demande d'aide auprès du Conseil Départemental du Loiret, dans le cadre des travaux sur routes départementales en agglomération.

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables concernant ce dossier.

### **3 Demande d'aide pour le maintien du commerce local**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, le projet de réhabilitation de la supérette qui devient nécessaire pour maintenir l'activité du commerce local. Le projet consiste à l'enrichir d'un espace de service et de convivialité cafétéria, avec un terminal cuisson ou point retrait de pain et viennoiseries, retrait de colis, et point presse et jeux divers.

L'estimation des travaux s'élève à 128 324€ Cette réhabilitation est éligible au :

- volet 3 des aides du Conseil Départemental dans le cadre du projet d'intérêt communal
- Contrat du Conseil Régional de Solidarité Territoriale du PETR Orléans Loire Sologne,
- Programme DETR 2019

Après délibération les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

**D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter une demande d'aide auprès du Conseil Départemental du Loiret, dans le cadre du projet d'intérêt local

**D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter une demande d'aide auprès du PETR Orléans Loire Sologne dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale

**D'autoriser** Monsieur le Maire à constituer le dossier DETR 2019.

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables concernant le maintien du commerce local.

### **4 Dépenses d'investissement**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « jusqu'à l'adoption du budget soit le 15 avril et en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »

Crédits ouverts au BP 2017 : 499 382.83€

Crédits de la dette au BP 2017 : 37 538.54€

Autorisation maximale 25% : 115 461.07€

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident:

**D'approuver** le montant maximal d'autorisation de dépenses pour 2018 avant le vote du budget 2019.

### **5 Devis**

#### **• Capture des pigeons**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les pigeons souillent constamment les bâtiments du bourg et notamment l'église, la halle, les écoles et la mairie. Afin de remédier progressivement à ce problème, la société AVIPUR propose la capture des pigeons sur 4 semaines par installation de cages dans des zones spécifiques et désinfection des lieux. Cette prestation s'élève à 2.784€ TTC.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident :

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise AVIPUR.

**D'inscrire** le montant de cette dépense au Budget Primitif 2018

#### **• Adhésion au CAUE du Loiret**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler le contrat du CAUE 45 qui arrive à son terme. Cet organisme a pour mission essentielle d'offrir aux collectivités locales des conseils en matière d'aménagement des espaces urbains. Il est souligné que les particuliers peuvent avoir recours gracieusement à ses services.

Le montant de la cotisation simple s'élève à 180 € pour 2018.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion 2018

**D'inscrire** le montant de cette dépense au Budget Primitif 2018

### **6 Affaires diverses**

- **Château de Rougemont**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'annulation de la délibération prise pour faire valoir le droit de préemption lors de la vente du château. Les dispositions de l'article L 213-11-1 du code de l'urbanisme imposent, dans la mesure où le transfert de propriété a déjà eu lieu, que la commune propose en priorité à l'ancien propriétaire la rétrocession du bien soit à la SARL PARIS LOGETOUR.

Cette dernière ayant déjà fait savoir qu'elle n'était pas intéressée, la commune doit proposer le Château de Rougemont à l'adjudicateur évincé par la préemption.

Le cabinet CASADEI, conseil de la commune entre en relation avec celui de Monsieur et Madame MALHERBE qui s'étaient positionnés lors de la vente aux enchères.

- **Association Foncière de Remembrement**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de recréer une AFR. En effet, lors de la dissolution de l'AFIAFAF au 31/12/2017 des chemins appartenant à l'AFR lui ont été réattribués.

Cette association est chargée de la réalisation, de l'entretien et de la gestion des travaux ou ouvrages.

Afin de répondre aux demandes d'utilisation et autres problèmes posés, il convient de créer un bureau nommé pour une durée de six ans et composé comme suit:

- Le maire ou un conseiller municipal désigné par lui,
- 3 propriétaires désignés par la Chambre d'Agriculture parmi les membres de l'Association,
- 3 propriétaires désignés par délibération du Conseil Municipal parmi les membres de l'Association,
- Un délégué du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt.

Afin de constituer cette AFR, un appel à candidature va être lancé par voie de presse.

- **Projet éolien**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été contacté par EDF Energies Nouvelles pour autoriser l'étude d'un projet éolien au sud de la commune situé sur le faisceau du projet ABOWIND.

La société JPEE prospecte déjà sur cette zone.

Monsieur le Maire fait remarquer que Monsieur le Préfet n'a absolument pas tenu compte de l'avis de la commune pour délivrer l'autorisation qui ouvre maintenant les possibilités d'implantations dans ce secteur.

Partant de là il indique ne pas avoir la possibilité d'empêcher les études qui pourraient être conduites mais ne souhaite pas apporter son soutien à de nouveaux développeurs.

Les membres du Conseil Municipal partagent ce point de vue et décident de ne pas donner de suite favorable aux demandes de nouveaux développeurs.

- **Prospectives 2018**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la tenue d'un groupe de travail fixé au 19 février 2018 pour préparer le budget 2018. Il précise d'ores et déjà qu'il conviendra d'être vigilant car les prévisions d'autofinancement dégagés ces prochaines années restent faibles. Pour l'année 2017 l'excédent n'est que de 15.500€ qui se justifie par des dépenses exceptionnelles mais qui doit inciter, faute de rentrée nouvelles, à la recherche d'un maximum d'économies.

- **Bornage station d'épuration**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la SCP PERRONNET-LUCAS a procédé à la division et aux bornages des parcelles situées à la station d'épuration. En effet la mise à disposition de la station à la CCF qui a repris la compétence eau/assainissement au 01/01/2018 nécessite le partage de la parcelle pour que la commune conserve le terrain où sont entreposés les matériaux de la commune

- **Zone d'activité**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait de restaurer ou déplacer la réserve incendie située dans la zone d'activité. L'implantation d'une réserve d'incendie d'environ 120m<sup>3</sup>, toujours dans la zone d'activité, pourrait s'avérer être la meilleure solution.

- **Borne Saint Jacques de Compostelle**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a rencontré les organisateurs de Saint Jacques de Compostelle qui proposent d'installer une Borne à proximité de la Halle pour signaler cette voie aux pèlerins de passage.

Le tracé doit faire l'objet de l'édition d'un guide signalant Aschères comme étape possible.

- **Antenne relais Orange**

Le fournisseur de téléphonie Orange souhaite installer une antenne pour les portables dans le secteur de la Poirière, point le mieux adapté. L'étude est en cours.

- **Intempéries**

Monsieur le Maire signale aux membres du Conseil Municipal que les routes communales ont été rapidement déneigées grâce à la participation de certains agriculteurs détenteurs de la lame mise à disposition par le Département et au salage par les employés communaux. Merci à eux pour leur collaboration.

**Date de la prochaine réunion :** mardi 13 mars 2018 à 20h30.

A vingt-deux heures l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.